

Questionnaire – Association des Cadres Fonctionnaires de l'Administration Gouvernementale

1. Représentations du personnel de l'Etat : Est-ce que votre parti est d'accord pour réformer la législation afin que des élections démocratiques soient organisées dans toutes les administrations et services de l'Etat ?

En principe, notre parti soutient toute démarche destinée à promouvoir la participation démocratique et le droit de regard du personnel au sein des administrations publiques, institutions et autres. Néanmoins, puisque l'introduction par voie légale d'élections démocratiques dans chaque administration et service de l'Etat risque de générer des procédures plutôt lourdes et fastidieuses, tout en soulevant certaines questions pratiques, il faudrait de prime abord analyser et définir les droits et devoirs respectifs des différentes délégations du personnel avant la mise en place d'un tel système.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que des élections démocratiques au sein de chaque administration publique ne devraient en aucun cas remettre en question tant le statut que les missions de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics en tant qu'organe central de représentation des fonctionnaires et salariés du secteur public, de consultation et de collaboration avec le gouvernement. En effet, la CHFEP couvre d'ores et déjà les intérêts du secteur public dans leur intégralité et émet régulièrement des prises de position fondées et avis portant sur des sujets d'actualité et des projets de loi concernant la fonction publique. Ce régime devra à notre avis être sauvegardé également à l'avenir.

2. Recrutement des fonctionnaires et employés publics dans les départements ministériels : Est-ce que votre parti est d'accord pour réformer la réglementation sur le recrutement afin de supprimer tout arbitraire éventuel lors de la deuxième étape du recrutement et de la rendre transparente comme tel doit être le principe dans tout état démocratique ?

Pour déi gréng, il est essentiel de continuer à améliorer l'attrait du statut d'employeur de l'Etat et à relancer le recrutement de nouveaux talents pour le service public. Pour ce faire, nous ferons mieux connaître à la fois la diversité des métiers de la fonction publique et la polyvalence des missions au sein d'un même métier. Nous voulons continuer à anticiper les processus de recrutement pour remédier à la pénurie de main d'œuvre, à favoriser la mobilité horizontale et verticale au sein des administrations pour l'employer comme un outil de développement des compétences et à promouvoir la mise en réseau et le transfert de connaissances au sein de la fonction publique.

3. Recrutement régressant au niveau du groupe de traitement B1 : Est-ce que votre parti est d'accord pour faire – ou faire faire – une analyse approfondie des engagements de personnel dans les départements ministériels au cours des 4 dernières périodes législatives ?

Oui

4. Législation sur harcèlement moral : Est-ce que votre parti est d'accord que la protection du fonctionnaire par rapport au harcèlement moral devrait être assurée et sanctionnée par une instance neutre, à savoir le Commissaire aux affaires disciplinaires, à l'instar de la procédure d'intervention prévue par l'ITM ?

Nous référant à l'accord salarial conclu entre le gouvernement et la CGFP en décembre 2022, et plus précisément au point 7 dudit accord, notre parti est d'avis que le droit disciplinaire devra être amélioré. Il s'ensuit que toutes les questions relatives à la protection des fonctionnaires et au sanctionnement du harcèlement moral devront être analysées de façon approfondie par un groupe de travail compétent. Dans ce contexte, il s'agira de tenir compte de tous les aspects procéduraux et juridiques en la matière avant qu'une décision finale puisse être prise.

De plus, déi gréng veulent instaurer une gestion stratégique de la santé et de la prévention et protéger le personnel de manière proactive contre les risques psychosociaux.

5. Télétravail : Est-ce que votre parti partage notre conviction que le télétravail doit devenir un droit pour le personnel administratif et devrait s'étendre sur au moins 2/5 du temps de travail ?

déi gréng s'engagent à veiller au bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée des fonctionnaires et du personnel du secteur public en renforçant la mise en œuvre des dispositions existantes relatives à la flexibilité du temps de travail et au télétravail. On veut examiner le régime du « télétravail » pour identifier les injustices et lever les ambiguïtés du droit au travail à domicile, par exemple en ce qui concerne l'achat d'équipements numériques et techniques nécessaires au télétravail, les formations et les réunions internes ou les frais de déplacement et de voyage.